

Conseil des droits de l'Homme - 29^{ème} session

Point 6 - Adoption du rapport sur l'EPU de la RDP lao

Intervention orale

Monsieur le président,

La FIDH et son organisation membre, le Mouvement lao pour les droits de l'Homme (MLDH), regrettent que la République démocratique populaire lao ait refusé d'accepter plusieurs recommandations dans des domaines clés des droits de l'Homme formulées au cours de son deuxième EPU, en janvier 2015.

Nous exhortons le Laos à mettre en œuvre les nombreuses recommandations sur les **cas d'arrestations arbitraires et de disparitions forcées** dans le pays. Justice doit être rendue à toutes les victimes de disparitions forcées et à leurs familles, dont les 12 personnes arrêtées et disparues entre 1999 et 2009 pour leur plaidoyer en faveur de la démocratie et du respect des droits de l'Homme. Les autorités judiciaires doivent mener une enquête indépendante et approfondie, dans les meilleurs délais et avec l'aide de la communauté internationale, sur la disparition de l'éminent dirigeant de la société civile **Sombath Somphone**. Nous demandons au gouvernement lao d'établir un calendrier précis pour la ratification et la mise en œuvre de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Le gouvernement lao a l'obligation de garantir le droit à la **liberté d'expression** et la liberté des médias, y compris sur Internet, et de mettre sa législation nationale en conformité avec les normes internationales des droits de l'homme. Depuis l'adoption du décret 327 en septembre 2014, les autorités ont harcelé et arrêté plusieurs personnes pour la critique légitime d'organismes gouvernementaux.

Monsieur le président,

Nous restons préoccupés par les affaires de **confiscation des terres** et la réinstallation forcée sans compensation adéquate à la suite de l'octroi de concessions foncières à des intérêts privés. Nous demandons au Laos de respecter le moratoire sur les nouvelles concessions foncières annoncé en juin 2012 et de réformer le système actuel de gestion des baux fonciers et des concessions.

Enfin, nous demandons au Laos d'établir une **institution nationale indépendante des droits de l'Homme** en conformité avec les Principes de Paris et d'émettre une invitation permanente à toutes les procédures spéciales des Nations Unies.

Je vous remercie.